



Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries
75484 Paris Cedex 10
Tel. : 01.47.70.91.69
contact@fo-dgfip.fr

PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 39 du 11 juillet 2016

Catégorie B
CAPN n° du 28 juin 2016

Intégrations dans le corps des contrôleurs

Cette CAP était consacrée à l'intégration dans le corps des contrôleurs de personnel détaché pour certains depuis 2012 ...

Après avoir lu la déclaration liminaire ci dessous, l'ensemble des élus ont quitté la séance.

La Direction Générale continue d'accepter des détachements sur des départements ou des postes sollicités en mutation. La convention passée avec la Cour des Comptes en est l'exemple type puisque cette dernière négocie l'intégration de ses agents touchés par les restructurations dans notre réseau. Cette situation est inacceptable



Déclaration liminaire

Monsieur le Président

Après trois mois de mobilisations et d'actions, l'ensemble des salariés, privés et publics continuent de réclamer le retrait de la loi travail. En remettant en cause la hiérarchie des normes, cette loi attaque le Code du Travail et à termes le statut de la Fonction Publique.

Parallèlement, le gouvernement a demandé à ses ministres de réduire de 2% le nombre de fonctionnaires en 2017. Il y a fort à parier que la DGFIP ne faisant pas partie d'un ministère prioritaire va devoir encore payer un lourd tribut.

D'ailleurs, si l'on en croit les lignes directrices qui nous ont été communiquées, c'est une grande partie de notre réseau qui va disparaître! Les restructurations, les déploiements de plate-formes, le travail en réseau, la dématérialisation à outrance seront autant de prétextes pour notre Directeur Général pour supprimer des emplois et des services.

Et que dire des nouvelles règles déontologiques ? De nombreux éléments du statut vont s'en trouver modifiés. Avec des principes déontologiques déclinés

par les chefs de service, nous ne sommes pas au bout de nos surprises.

Pour revenir à l'ordre du jour de cette CAPN, nous aurons à nous prononcer sur l'intégration de 9 agents détachés, dont un depuis 2012.

Les élus **F.O.-DGFIP** continueront à veiller à ce que les accueils en détachement ne concernent que des postes non demandés au mouvement général de mutation.

Nous nous interrogeons cependant sur les conséquences des restructurations de la Cour des Comptes. Celle-ci, prompte à relever les dysfonctionnements des organismes qu'elle contrôle est moins regardante sur les passe-droits qu'elle s'accorde.

Si nous comprenons le désarroi des agents issus de la Cour des Comptes, nous ne pouvons accepter qu'ils priment nos collègues de la DGFIP.

Pour **F.O.-DGFIP**, le seul et unique mode de recrutement doit être et rester un recrutement par concours.

Les élus **F.O.-DGFIP**

Marc GEORGES, Pascaline KERHOAS, Antonio GONZALES, Marie Laure SOLANO,
Florence ALVINERIE, Michelle BOUVIER,

N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP